

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2007

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2007.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2007 est adopté par 29 voix pour (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]) et 6 abstentions (Agir Pour Houilles [5] et Mme Sellin-Catta [1]).

III – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

DOMAINE

1 - Echange sans soulte de terrain rue Rouget de l'Isle – Annule et remplace la délibération n° 05/138 du 15 avril 2005

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Bardin et Cadiou, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder à un échange sans soulte de terrain selon ce qui suit :
 - la Ville recevra la parcelle AC 637 de 113 m²,
 - Monsieur et Madame Taleb recevront la parcelle AC 1036 de 116 m² ;
- de désigner l'Etude Simon et Da Costa pour la rédaction de l'acte notarié et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes.

ADMINISTRATION GENERALE

2 - Désignation des membres du conseil municipal afin de constituer le jury du concours d'architecte et d'ingénierie relatif à l'extension du gymnase Jean Guimier

Les groupes ID Commune [27] et Agir Pour Houilles [5] proposent deux listes de noms pour composer le jury du concours d'architecte et d'ingénierie relatif à l'extension du gymnase Jean Guimier.

Monsieur Duclos indique que le groupe En Avant pour Houilles [2] ne prendra pas part au vote.

Madame Sellin-Catta précise qu'elle ne participe pas au vote non plus.

Sont candidats :

1°) Liste ID Commune :

<u>Délégués Titulaires</u>	<u>Délégués Suppléants</u>
M. Le Chaponnier Christian	Mme Meunier Anne
M. Cadiou Patrick	M. Cunha José
Mme Adato Nicole	M. Wuertz Jean-Patrick
Mme Cavret Gisèle	Mme Gens Liliane

2°) Liste APH :

<u>Délégué Titulaire</u>	<u>Délégué Suppléant</u>
M. Goze Jean	Mme Trézières Nicole

Les scrutateurs sont : M. Bernard Duclos et M. Pierre Reynaud

Nombre de votants : 32

Blancs ou nuls : 0

Exprimés : 32

Il est procédé au vote à bulletin secret selon le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont élus :

<u>Délégués Titulaires</u>	<u>Délégués Suppléants</u>
M. Le Chaponnier Christian	Mme Meunie Anne
M. Cadiou Patrick	M. Cunha José
Mme Adato Nicole	M. Wuertz Jean-Patrick
Mme Cavret Gisèle	Mme Gens Liliane
M. Goze Jean	Mme Trézières Nicole

Ce jury est composé des membres élus.

RESSOURCES HUMAINES

3 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à fixer pour 2007 les quotas d'avancement de grade au taux de 30 % pour l'ensemble des grades, à l'exception de celui d'adjoint technique principal de 2ème classe et de psychologue hors classe fixés respectivement à 40 et 55 %.

4 - Réforme du statut des assistantes maternelles - Modificatif

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les assistantes maternelles un nouvel avenant à leur contrat de travail afin d'appliquer, au 1^{er} décembre 2006 au lieu du 1^{er} avril 2007, le nouveau mode de rémunération de leurs heures supplémentaires.

5 – Indemnité de conseil au Trésorier de Sartrouville Collectivités Locales - Période du 1er janvier au 30 juin 2007

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'attribuer à titre personnel, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, une indemnité de conseil pour un montant brut de 1 069,97 € à Madame Emma Poirier, Trésorier de Sartrouville pour les Collectivités Locales chargée des fonctions de receveur de la Ville de Houilles.

FINANCES

6 - Compte de gestion 2006 - Ville

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le compte de Gestion Ville, exercice 2006, dressé par le receveur.

7 – Compte de gestion 2006 - Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le compte de Gestion Assainissement, exercice 2005, dressé par le receveur.

8 – Compte administratif 2006 - Ville

Madame Françoise Teneau est élue présidente à l'unanimité. Monsieur le Maire sort à 21h46. Monsieur Michel Mossant présente le Compte Administratif 2006 et après interventions de Messieurs Bardin, Duclos, de Madame Sellin-Catta et de Messieurs Boivin, Le Chaponnier, le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]), **5 abstentions** (Agir Pour Houilles [5]) et **1 voix contre** (Mme Sellin-Catta [1]) d'approuver le Compte Administratif 2006 de la Ville présenté au Conseil municipal.

9 - Compte administratif 2006 - Assainissement

Toujours sous la présidence de Madame Françoise Teneau, le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]) et **6 abstentions** (Agir Pour Houilles [5] et Mme Sellin-Catta [1]) d'approuver le Compte Administratif 2006 de l'Assainissement présenté au Conseil municipal.

10 – Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2006

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Le Conseil municipal affecte par **29 voix pour** (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]), **5 abstentions** (Agir Pour Houilles [5]) et **1 voix contre** (Mme Sellin-Catta [1]) les résultats du Compte Administratif 2006 pour la Ville comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement à affecter au financement de la section d'investissement 3 881 583,20 €

Excédent de la section de fonctionnement à affecter au financement de la section de fonctionnement 2 962 434,52 €

Ces opérations seront intégrées au budget supplémentaire de l'exercice 2007.

11 – Assainissement – Affectation du résultat du compte administratif 2006

Le Conseil Municipal affecte par **29 voix pour** (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]) et **6 abstentions** (Agir Pour Houilles [5] et Mme Sellin-Catta [1]) les résultats du Compte Administratif 2006 pour l'Assainissement comme suit :

Excédent de la section d'investissement à affecter au financement de la section d'investissement 813 354,79 €

Excédent de la section de fonctionnement à affecter au financement de la section de fonctionnement 42 255,33 €

Ces opérations seront intégrées au budget supplémentaire de l'Assainissement pour l'exercice 2007.

12 – Résiliation du contrat « OVERTEC » souscrit auprès de la banque Dexia crédit local

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à résilier le contrat de prêt signé avec la banque Dexia Crédit Local de France en juillet 2006 et à procéder à son remboursement par anticipation.

URBANISME

13 – Politique du logement CDOR – Dispositif expertise habitat – Demande de subvention

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil général des Yvelines pour l'obtention d'une subvention pour la réalisation d'une étude diagnostic sur le développement de l'offre résidentielle sur le territoire communal afin de permettre à la commune de s'engager, avec le Département des Yvelines, à la réalisation d'un Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR). Cette subvention s'élèvera à hauteur de 80 % dans la limite d'un plafond de 30.000 euros HT / année. Ce dispositif exceptionnel du Conseil général vise à augmenter le rythme de production de logements, sur la période 2006-2013, en favorisant une réponse équilibrée aux besoins tout en approuvant une qualité urbaine et architecturale.

VOIRIE

14 – Réduction des dysfonctionnements hydrauliques – Première Tranche - Signature des marchés

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants :
Lot n°1 : Réduction des dysfonctionnements hydrauliques avec le groupement HP BTP – INSITUFORM – 38-42 rue

Gallieni – 92600 ASNIERES pour un montant de 77 325 € H.T.

Lot n°2 : Réduction des infiltrations avec le groupement TELEREP – DESPIERRE – ZI du Petit Parc – 78920 ECQUEVILLY pour un montant de 276 818.70 € H.T.

Lot n°3 : Contrôles d'assainissement avec la Société SANET – BP 9 – 60540 BORNEL pour un montant de 15 690.50 € H.T.

SPORTS-JEUNESSE-ENFANCE

15 – Autorisation des actions en direction des parents oivillois dans le cadre des « Mercredis des Parents »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, dans le cadre du dispositif d'Etat « Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines », à s'engager à conduire l'action des "Mercredis des parents" tout au long de l'année 2007, une subvention de 1 200 € ayant d'ores et déjà été attribuée à la Ville par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales pour ce projet.

16 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'U.N.O.V.A.

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bardin, le Conseil Municipal décide par **30 voix pour** (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2], (Mme Sellin-Catta [1]) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles [5]) d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000 € à l'Union Oivilloise d'Associations (U.N.O.V.A.) sise 40 avenue de Verdun à Houilles dans le cadre de l'organisation du forum oivillois qui se déroulera le 15 septembre 2007.

IV- Questions orales.

1. Question orale de Madame Sellin-Catta :

Monsieur le Maire,

La délibération du 26/01/07 (que je n'ai pas votée) vous a autorisé à signer le 5^{ème} avenant pour la ZAC Eglise ; cet avenant remplaçait déjà le précédent voté le 2 octobre 2006. Depuis cette date, la signature de l'avenant en préparation depuis 2002 est donc en suspens.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Soit quatre mois après. Est-il signé ?

Si oui :

à quelle date ?

les sommes payables à l'aménageur à la signature ont-elles été versées ?

Si non :

pourquoi ces retards ?

sont-ils dus à des désaccords avec l'aménageur de la ZAC Eglise ou à la légalité des mesures prises ?

Madame Sellin-Catta précise qu'elle a demandé à rectifier son erreur de date : il s'agit d'une délibération du 23/01/07.

Réponse de M. le Maire :

Madame, je trouve pour le moins curieux que vous vous étonniez d'éventuels retards de la ZAC Eglise.

En effet, vous m'interrogez sur les délais dans ce dossier alors que parallèlement le Président de l'association dont vous êtes Vice-Présidente vient d'écrire au Trésorier Payeur Général des Yvelines pour tenter de bloquer une fois de plus la signature du 5^e avenant. Votre main droite ne peut ignorer ce que votre main gauche a fait. Il serait utile pour tous que vous posiez vos questions en une seule fois et auprès des mêmes instances plutôt que de pratiquer en permanence un double langage.

Il n'y a pas de remise en cause du 5^e avenant de la ZAC Eglise mais la Ville a du prendre des précautions compte tenu des nombreuses interventions de l'ancien avocat-conseil de la Ville, de l'association qu'il préside et dont vous êtes, je vous le rappelle, la Vice-Présidente et de vous même en qualité de conseillère municipale. Je précise que les délibérations du conseil municipal relatives au 5^e avenant ont été transmises à la Sous-Préfecture qui n'a fait aucune observation au titre du contrôle de légalité.

Le « pouvoir de nuisance » que vous nous aviez promis est semble t-il votre principale motivation. Votre seul objectif est de retarder par des actions contentieuses le redémarrage de la ZAC de centre ville au détriment de ses habitants.

C'est pour cela que je suis étonné de ne pas voir l'ensemble de notre Conseil municipal voter en faveur de la reprise de cette ZAC. C'est faire prendre des risques évidents à la collectivité

Rassurez-vous, si par des arguties nous nous retrouvions face à un blocage, je n'hésiterais pas à faire tout ce qui sera nécessaire pour faire avancer ce dossier. La signature du 5^e avenant aura bien lieu prochainement. Vous pouvez compter sur ma totale détermination pour préserver l'intérêt collectif des Oivillois sans esprit partisan. En fonction de l'évolution de ce dossier, je serai certainement amené à compléter ma réponse lors d'un prochain conseil municipal.

2. Question orale de Madame Sellin-Catta :

Monsieur le Maire,

Il y a trois mois, je vous ai posé des questions précises sur le désamiantage du gymnase Jean-Guimier qui doit faire l'objet d'importants travaux.

Je vous ai demandé de réponse plus particulièrement aux lacunes de l'expertise : pourquoi la toiture n'a t-elle pas été inspectée ? A cette question concernant la santé publique, j'attends toujours la réponse.

J'espère vivement l'obtenir lors de cette séance du 7 juin 2007.

Réponse de M. le Maire :

Madame,

Ce gymnase a été construit en 1979.

Le Directeur des Services Techniques a confirmé que l'obligation réglementaire était de recenser les matériaux solides susceptibles de contenir de l'amiante dans le cadre du Dossier Technique Amiante, « visuellement et sans démontage », ce qui a été fait. Dans le cas de travaux sur le bâtiment lui-même, un diagnostic amiante avant travaux et avant démolition est réalisé. Dans ce cas uniquement, une recherche plus approfondie des matériaux (sondages, percements..) doit être effectuée.

Dans le cadre du Dossier Technique Amiante, il a été constaté que la charpente est lamelée-collée en bois avec des supports de panneaux « Linex » qui ne contiennent pas d'amiante. La structure des matériaux formant les plafonds a bien été contrôlée par la société IMMOTEC et ne contient pas d'amiante.

Pour en terminer sur ce dossier, j'ai demandé un contrôle complémentaire et non obligatoire et comme suite, une visite de la toiture a été effectuée le 19 avril 2007 et la couverture bitumeuse a été analysée par un laboratoire. Le résultat de l'analyse est négatif, la couverture ne contient pas d'amiante.

Il n'y a aucun risque comme vous semblez vouloir le faire croire et la réglementation a été parfaitement respectée.

Une fois de plus, Madame, vous avez été excessive, particulièrement lors du Conseil municipal auquel vous faites référence, force est de constater, je le répète, qu'il n'y a eu aucune lacune d'expertise et que la santé publique n'a été en aucun cas mise en danger.

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20